



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 avril 2018

Le Conseil municipal s'est réuni Lundi 23 avril à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1. Extension Salle de la Musique et de la Culture: Demande d'Aide de la Région Grand EST

L'opération est estimée à 350 000 € HT pour les travaux et la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'étude pour 43 785.00 € HT soit un total de 393 785.00 € HT

La nouvelle Région Grand Est a mis en place un dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales pour le maintien et le développement des services à la population. Le projet d'extension de la Salle de la Musique et de la Culture pourrait être éligible. La subvention pour la commune de KILSTETT est limitée à 20 % du coût HT des travaux avec un plafond de 75 000 € maximum.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Sollicite l'aide du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales de la Région Grand Est

2. Approbation : Convention avec Orange pour l'enterrement de la ligne téléphonique rue de Mai

Pour accompagner les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique dans la rue de Mai, il convient de passer une convention juridique et financière avec Orange.

Le coût des frais d'étude s'élève à 1511,00 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve la Convention avec Orange pour l'enterrement de la ligne téléphonique avec Orange

3. Subvention pour l'achat d'une caméra pour la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Le Conseil Municipal, estimant qu'il est de l'intérêt général de soutenir la gendarmerie dans ses actions, à l'unanimité, autorise le maire à participer financièrement à l'acquisition d'une caméra de surveillance mobile et de verser la dite participation à la commune de La Wantzenau.

4. Ecole de musique : Autorisation d'engagement d'un d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe non titulaire.

Il est proposé de créer un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaire non titulaire à compter du 1^{er} mai 2018 pour faire face à un besoin temporaire d'activités pour assurer des cours de flûte pour l'école de musique municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 4.50/20^{ème}.

5. Avis sur le dossier SCHWEMMLOCH de La Wantzenau

La commune de La Wantzenau va réaliser un lotissement au lieu-dit Schwemmloch comprenant 400 logements. La commune de Kilstett est consultée sur ce projet dans le cadre de l'étude d'impact diligentée par la Préfecture.

Remarques :

Le conseil municipal s'interroge sur 4 aspects

- Absence de mesures de protection du périmètre de protection du captage des eaux
- Etude sur la continuité hydraulique du Altrhein avec le fossé du Durspalgraben Il faudrait reconnecter le fossé au Gross Altrhein.
- En cas de pollution du fossé du schwemmloch : la gravière serait polluée et rejoindra ensuite la nappe phréatique
- Etude d'impact sur l'accessibilité de KILSTETT à faire avec le transport et la circulation. Plan de circulation ?

6. Désignation des Jurys d'assises et des citoyens assesseurs pour l'année 2019

Conformément à l'article 261 du code de la procédure pénale, le Conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale des 6 membres de la commune de KILSTETT devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel dans le département du Bas-Rhin pour l'année 2019.

7. Parcours de l'Alsace pour Vaincre Parkinson le 23 septembre 2018

450 coureurs atteints de la maladie de Parkinson vont rejoindre le Nord de l'Alsace depuis le Haut Rhin. Ils sollicitent les communes pour un hébergement des coureurs pour 1 nuit. Il est proposé de les orienter sur un hébergement dans le centre de première intervention de KILSTETT qui est équipé de douches et de vestiaires.

8. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 3 cessions immobilières

9. Divers

Chasse de KILSTETT :

Suite à la réunion de la commission consultative communale de la chasse du 18.04.2018 une information est faite au conseil municipal sur le rapport du locataire de la chasse sur l'état de la chasse et de la nature dans le Ried de KILSTETT.

Stationnement de la rue de la Gare : un conseiller est intervenu sur l'interdiction de stationner sur une partie de la rue de la Gare

Le Maire

Gabriel MULLER